

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

L'an deux mil treize, le douze décembre à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 4 décembre 2013

Présents : Ballot M, Bataille J-L, Biron J, Bouby F, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Sudron F (représente Daude C) , Dolley A, Besse G (remplace Dupont M.), Faye J-P, Gane I, Hanicot J, Herbert F, Lacouturière B, Lissandre A , Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Serru M-C, Tessier M-C, Vignon F, Werthmann G,

Absents excusés : De Lagausie C,

Suppléants non votants : Cluzel M, Kocir C, Maunoury F, Riboulet J,

Participe également à la réunion : Urbaniak Sylvain

Agrandissement le la halte garderie Piccolo : avenants

Entreprise AVS, lot n°4 « cloisons sèches, isolation n »

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité d'adopter deux avenants au lot n°4 « cloisons sèches, isolation ». Lot détenu par l'entreprise AVS.

Le premier avenant est d'un montant de 1072.92€ HT/1283.21 TTC

Le deuxième avenant est d'un montant de 3 048.05€ HT/ 3645.47€ TTC

Entreprise PAQUET, lot n°1 « gros œuvre »

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité d'adopter deux avenants au lot n°1 « gros œuvre ». Lot détenu par l'entreprise PAQUET.

Le premier avenant est d'un montant de 1356.80€ HT/1622.73 TTC

Le deuxième avenant est d'un montant de 3 958€ HT/4749.60€ TT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à signer avec l'entreprise AVS et PAQUET les avenants mentionnés ci-dessus.**

**Fait à Eymoutiers
Le 18 décembre 2013
Le Président**